



## Contact avocat

-----  
Par STEPH

Bonjour,

J'ai un avocat via ma protection juridique qui se plaint à la protection juridique que j'appelle trop le cabinet. J'ai discuté depuis le mois d'avril 1h30 au total avec lui quand j'ai réussi à l'avoir en ligne.

De ce fait il a facturé la protection juridique pour des dépassements d'honoraires. Celle-ci me demande d'arrêter d'appeler l'avocat au risque de me faire facturer ces frais de dépassements qui auraient exceptionnellement été pris en charge par la protection juridique.

Est-ce une situation normale ? Car je me suis permis de contacter l'avocat pour savoir si mes pièces étaient valables entre autre. Je suis perplexe.

Merci pour vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Effectivement, toute communication en dehors de celles prévues par l'avocat sont facturables .

Vous pouvez envoyer vos pièces par mail à son cabinet, sans devoir à chaque fois le solliciter .

Il vous contactera juste avant l'audience pour faire le point sur les pièces présentées, et vous transmettra les pièces de la partie adverse .

-----  
Par Laskor

Bonjour,

Le système des protections juridiques est très bien, mais elles rémunèrent généralement très mal les avocats (pas rare de voir des barèmes en-dessous de l'aide juridictionnelle, ce qui pose même des questions déontologiques au moment d'accepter les dossiers).

Et sur les centaines (et sans doute plus) de dossiers que suit le cabinet, impossible d'imaginer que les clients cherchent tous à joindre téléphoniquement l'avocat en-dehors du rendez-vous d'ouverture ou des points d'étapes du dossier.

Les dossiers sont la plupart du temps gérés au global lors de certaines étapes précises (mise en demeure, assignation, conclusions en réponse, réception du jugement, ...), au moment où l'avocat doit se (re)plonger dans le dossier pour avoir tous les éléments en tête, et c'est normal.

Donc oui, les honoraires supplémentaires sont facilement justifiés dans le cas d'appels répétés, car cela interrompt l'avocat, l'assistante, la secrétaire au milieu de tâches longues dans d'autres dossiers.

Et 1h30, cela peut paraître peu, mais c'est facilement facturé 300 ? HT dans le cas d'un dossier "payant" (sans protection juridique) ... Ce qui peut aussi correspondre à la moitié du barème prévu par la PJ pour la gestion d'une procédure entière, voire plus dans certains cas.

Donc si vous voulez que votre avocat traite efficacement votre dossier, vous devriez tout centraliser dans un e-mail, en synthétisant au mieux, et en lui fournissant les pièces qu'il demande, dans un format exploitable.

Pour le reste, il saura revenir vers vous au moment des étapes citées plus haut, s'il y a effectivement un problème avec vos pièces.

-----  
Par STEPH

Bonjour,

Je vous remercie pour ces réponses détaillées qui me permettent de mieux comprendre.

Bien cordialement.